

## Séance du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> avril 2019

L'an deux mille dix-neuf et le quatre mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Anne Apprioual, Maire.

**PRESENTS** : Tous les conseillers en exercice à l'exception de M David Labouret qui a donné pouvoir à Mme Anne Apprioual.

**ABSENT** : Mme Marie Bodénès, M Pierre Le Guen

M André Le Borgne a été nommé en qualité de secrétaire de séance

### Approbation du procès-verbal de la séance du 04 mars 2019

Le procès-verbal de la séance du 04 mars 2019 n'ayant fait l'objet d'aucune observation, est approuvé.

### **OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2018: commune**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Anne APPRIOUAL, Maire,

Constatant que le Compte administratif 2018 fait apparaître un excédent de fonctionnement de **107 879.92** euros,

Décide, à l'unanimité, D'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 selon les modalités suivantes :

<b>Section de fonctionnement</b>	
Résultat reporté 2017	10 000.00 €
Résultat de l'exercice : excédent 2018	76 853.41 €
Intégration résultats transfert eau et assainissement	21 026.51 €
Situation nette à la clôture de l'exercice 2018	<b>107 879.92 €</b>
<b>Section d'investissement</b>	
Résultat reporté 2017	135 160.19 €
Résultat de l'exercice : déficit 2018	- 46 234.12 €
Intégration résultats transfert eau et assainissement	31 526.32 €
Situation nette à la clôture de l'exercice 2018	<b>120 452.39 €</b>
(à reporter ligne 001 en RI BP 2019)	
Restes à réaliser dépenses	- 81 160.63 €
Restes à réaliser recettes	0.00 €
Solde des restes à réaliser RAR 2018	- 81 160.63 €
Résultat d'investissement après incorporation des RAR	<b>39 291.76 €</b>
<b>Affectation de résultat de l'exercice</b>	
A l'excédent de fonctionnement capitalisé (1068 en RI)	<b>26 113.92 €</b>
Au résultat de fonctionnement (ligne 002 en RF)	<b>81 766.00 €</b>

### **OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2018: camping**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Anne APPRIOUAL, Maire,

Constatant que le Compte administratif 2018 fait apparaître un excédent de fonctionnement de **18 734.95** euros,

Décide, à l'unanimité, D'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 selon les modalités suivantes :

<b>Section de fonctionnement</b>	
Résultat reporté 2017	5 000.00 €
Résultat de l'exercice : excédent 2018	13 734.95 €
Situation nette à la clôture de l'exercice 2018	<b>18 734.95 €</b>
<b>Section d'investissement</b>	
Résultat reporté 2017	36 995.65 €
Résultat de l'exercice : excédent 2018	10 161.23 €
Situation nette à la clôture de l'exercice 2018	<b>47 156.88 €</b>
(à reporter ligne 001 en RI BP 2019)	
Restes à réaliser dépenses	0.00 €
Restes à réaliser recettes	0.00 €
Solde des restes à réaliser RAR 2018	0.00 €
Résultat d'investissement après incorporation des RAR	0.00 €
<b>Affectation de résultat de l'exercice</b>	
A l'excédent de fonctionnement capitalisé (1068 en RI)	<b>11 134.95 €</b>
Au résultat de fonctionnement (ligne 002 en RF)	<b>7 600.00 €</b>

### **OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2018: lotissement de Pen Ar Guéar**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Anne APPRIOUAL, Maire,

Constatant que le Compte administratif 2018 fait apparaître un déficit de fonctionnement de **76 507.58** euros,

Décide, à l'unanimité, D'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 selon les modalités suivantes :

<b>Section de fonctionnement</b>	
Résultat reporté 2017	-39 232.15 €
Résultat de l'exercice : déficit 2018	-37 275.43 €
Situation nette à la clôture de l'exercice 2018	<b>-76 507.58 €</b>
<b>Section d'investissement</b>	
Résultat reporté 2017	-90 899.43 €
Résultat de l'exercice : excédent 2018	90 899.43 €
Situation nette à la clôture de l'exercice 2018	<b>0.00 €</b>
(à reporter ligne 001 en RI BP 2019)	
Restes à réaliser dépenses	0.00 €
Restes à réaliser recettes	0.00 €
Solde des restes à réaliser RAR 2018	0.00 €
Résultat d'investissement après incorporation des RAR	0.00 €
<b>Affectation de résultat de l'exercice</b>	
A l'excédent de fonctionnement capitalisé (1068 en RI)	0.00 €
Au résultat de fonctionnement (ligne 002 en DF)	<b>-76 507.58 €</b>

### **OBJET : Taux d'imposition 2019**

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il convient de fixer les taux d'imposition pour 2019.

La commission des finances réunie le 25 mars 2019 propose de maintenir en 2019 les taux fixés l'an passé soit :

- Taxe d'habitation : 13,99 %
- Taxe foncière (bâti) : 18,94 %
- Taxe foncière (non bâti) : 41,42 %

Le produit attendu s'élève à 268 673 €.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par un vote à main levée, à l'unanimité,**

- décide de maintenir en 2019 les taux d'imposition fixés l'an passé soit :
  - Taxe d'habitation : 13,99 % - Taxe foncière (bâti) : 18,94 % - Taxe foncière (non bâti) : 41,42 %

### **OBJET : SUBVENTION au CCAS 2019**

La commission des Finances réunie le 25 mars 2019 propose d'octroyer une subvention de 3 500 € au Centre Communal d'Action Sociale en 2019. **Madame le Maire sollicite l'avis de l'assemblée. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par un vote à main levée, à l'unanimité,**

- décide d'octroyer une subvention de 3 500 € au CCAS pour l'année 2019.

### **OBJET : BUDGET 2019 COMMUNE**

Madame le Maire présente à l'assemblée les propositions de dépenses et de recettes des sections de fonctionnement et d'investissement du budget "principal" 2019 de la commune. La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de **613 795 €**. La section d'investissement s'équilibre à la somme de **401 309 €**.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par un vote à main levée, à l'unanimité,**

- adopte le budget "principal" 2019 de la commune.

### **OBJET : BUDGET 2019 CAMPING**

Madame le Maire présente à l'assemblée les propositions de dépenses et de recettes des sections de fonctionnement et d'investissement du budget annexe du camping 2019. La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de **45 200 €**.

La section d'investissement s'équilibre à la somme de **58 290 €**.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par un vote à main levée, à l'unanimité,**

- adopte le budget annexe du camping 2019.

### **OBJET : BUDGET 2019 : LOTISSEMENT DE PEN AR GUEAR**

Madame le Maire présente à l'assemblée les propositions de dépenses et de recettes des sections de fonctionnement et d'investissement du budget du lotissement de Pen Ar Guéar 2019. La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de **76 507.58 €**. Pas de section d'investissement : **0 €**. Toutes les opérations de lotissement et de vente de terrains étant désormais achevées, Madame le Maire précise que le conseil municipal sera appelé, prochainement, à se prononcer sur la clôture de ce budget. **Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par un vote à main levée, à l'unanimité,**

- adopte le budget annexe du lotissement de Pen Ar Guéar 2019 tel que résumé ci-dessus.

### **OBJET : Régularisation sur le résultat d'investissement 2017 du SIE des eaux de Saint-Pabu-Lampaul-Ploudalmézeau transféré à la communauté de communes, Pays d'Iroise Communauté.**

Mme le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération, en date du 10 septembre 2018, le conseil municipal a approuvé le procès-verbal constatant la mise à disposition des biens et équipements à la Communauté de communes. Celui-ci prévoyait également le transfert des résultats 2017 du SIE. Une erreur matérielle est intervenue lors de la reprise du résultat d'investissement portant ce dernier à 20 327.93 € au lieu de 17 744.29 €. Il convient de délibérer pour régulariser et acter le

résultat d'investissement 2017 du SIE de Saint-Pabu / Lampaul-Ploudalmézeau à 17 744.29 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par un vote à main levée, à l'unanimité,

- Approuve la régularisation telle que présentée du résultat d'investissement 2017 du SIE de Saint-Pabu/ Lampaul transféré à la Communauté de Communes, Pays d'Iroise Communauté qui s'élève à la somme de 17 744.29 €.

### **OBJET : Camping : Tarifs 2019**

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de fixer les tarifs du camping pour 2019.

La commission des finances réunie le 25 mars 2019 propose les tarifs suivants :

<b>Forfait journalier par famille</b>	
1 personne	5.20 €
2 personnes	10.40 €
3 personnes	15.60 €
4 à 5 personnes	16.20 €
Personne supplémentaire	4.60 €
Tarif jeune (moins de 20 ans)	4.60 €
Camping-car (forfait 4 pers)	12.50 €
Groupe structuré : enfant	2.50 €
tente	2.50 €
Douche /personne extérieure au camping	2.20 €
Lave-linge (avec fourniture de lessive)	5.20 €
Chien et chat	1.70 €
Branchement électrique	4.50 €
Camping-car : vidange et plein (eau 100l)	4.00 €
Garage mort (pour absence 5 jours consécutifs)	5.30 €
Sèche-linge	4.30 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par un vote à main levée, l'unanimité,

- Approuve les tarifs proposés et tels que présentés par la commission des Finances pour l'année 2019.

### **OBJET : Tarifs 2019 salles communales**

Mme le Maire rappelle qu'une refonte des tarifs des salles communales a été réalisée en 2017 avec la mise en place notamment d'une veille de nuit rendue obligatoire par le Sdis et donc facturée aux particuliers louant l'hébergement du Foyer Rural. La commission des finances, réunie le 25 mars, propose :

- une augmentation arrondie de 2% sur les tarifs proposés pour les personnes et associations extérieures de la commune
- un maintien des tarifs fixés en 2017 pour les personnes domiciliées sur la commune et associations lampaulaises.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par un vote à main levée, à l'unanimité,**

- approuve les tarifs des salles communales proposés pour l'année 2019.

Le tableau des tarifs est annexé à la présente délibération.

### **OBJET : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION ENERGENCE**

Sur le Pays de Brest, l'agence locale de l'énergie Ener'gence propose le dispositif de conseil en énergie partagé pour toutes les communes de moins de 15 000 habitants. L'idée est d'avoir un spécialiste en énergie qui travaille pour plusieurs communes, d'où le terme « partagé ». Il inclut notamment le bilan annuel des consommations d'eau et d'énergie des bâtiments communaux et propose des optimisations pour améliorer la performance énergétique ou réduire les consommations. L'actuelle convention est arrivée à échéance le 31/12/2018, Madame le Maire propose son renouvellement pour les 3 années à venir. L'adhésion au CEP s'élève à **1,24 €/an/habitant** net de taxes. La Communauté de communes du Pays d'Iroise apporte une aide financière, à hauteur de 20 % de la cotisation CEP aux communes de son territoire. La cotisation **2019** de la commune de LAMPAUL- PLOUDALMEZEAU s'élève à **835,26 €** (842 habitants). En conséquence, il est proposé au Conseil municipal d'approuver cette adhésion à l'association Ener'gence à compter du 01/01/2019, d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents à intervenir dans sa mise en œuvre. Monsieur André Le Borgne est l'élu « Responsable énergie » qui sera l'interlocuteur privilégié d'Ener'gence pour le suivi d'exécution de la présente convention. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité,**

- Approuve cette adhésion à l'association Ener'gence à compter du 01/01/2019
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents à intervenir permettant sa mise en œuvre
- Autorise Madame le Maire à verser les cotisations dues.

### **OBJET : Acquisition d'un nettoyeur à haute pression**

Madame le Maire informe l'assemblée de la nécessité d'acquérir un nettoyeur haute pression au Service Technique.

Des devis ont été sollicités. Trois entreprises ont répondu : Point vert, Ploudaniel, Sas Castrec, Milizac, Arzel, Plouédern,

Après avoir écarté l'offre de Point vert beaucoup trop élevée, une analyse comparative a été réalisée entre l'équipement proposé de L'Ets Castrec et l'Ets Arzel.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par un vote à main levée, à l'unanimité,**

- décide de retenir l'offre de l'Ets Castrec pour un montant de 2 130,46 € HT (2 556,55 € TTC)  
Cette dépense sera mandatée, en section d'investissement, chapitre 21, du budget principal 2019.

**OBJET : TRAVAUX D'EFFACEMENT DES RESEAUX BASSE TENSION, ECLAIRAGE PUBLIC ET TELECOM – ROUTE DU VOURCH - ER-2019-099-2- PROGRAMME 2019**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'effacement des réseaux Basse Tension, Eclairage Public et Télécom, Route de Vourch. Considérant que dans le cadre de la réalisation des travaux une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de Lampaul-Ploudalmézeau afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF. Considérant que l'estimation des dépenses se monte à :

⇒ Réseau B.T.....48 261,80 € HT  
⇒ Eclairage Public.....2 663,93 € HT  
⇒ Réseau téléphonique (génie civil).....17 936,66 € HT  
*Soit un total de 68 862,39 € H.T.*

Considérant que selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 13 novembre 2017, le financement s'établit comme suit :

⇒ Financement du SDEF : 52 745,97 €

⇒ Financement de la commune :

- 0,00 € pour la basse tension
- 2 663,93 € pour l'éclairage public
- 13 452,50 € pour les télécommunications (soit 17 936.66 € HT X 75 %)

Soit au total une participation de 16 116,43 €

Concernant les travaux d'effacement des réseaux BT, EP et Télécom, les travaux d'enfouissement de réseaux de communications électroniques seront réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du SDEF conformément à l'article L 2224-36 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Le montant de la participation de la commune aux travaux de communication électroniques est désormais calculé sur la base de 75% du montant HT des travaux.

La participation de la commune qui s'élève à 13 452,50 euros HT pour les réseaux de télécommunications.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,***

- ◆ Accepte le projet de réalisation des travaux d'effacement des réseaux Basse Tension, Eclairage Public et Télécom, Route de Vourch.
- ◆ Accepte le plan de financement proposé par Madame le Maire et le versement de la participation communale estimée à 16 116,43 €,
- ◆ Autorise Madame le Maire à signer la convention financière conclue avec le SDEF pour la réalisation de ces travaux et ses éventuels avenants.

**OBJET : SDEF : TRAVAUX D'EFFACEMENT DES RESEAUX BASSE TENSION ET TELECOM A KERVIZIN - ER-2019-099-1- PROGRAMME 2019**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'effacement des réseaux Basse Tension et Télécom à Kervizin.

Considérant que dans le cadre de la réalisation des travaux une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de Lampaul-Ploudalmézeau afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

Considérant que l'estimation des dépenses se monte à :

⇒ Réseau B.T.....35 000,00 € HT  
⇒ Réseau téléphonique (génie civil).....24 766,50 € HT  
*Soit un total de 59 766,50 € H.T.*

Considérant que selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 13 novembre 2017, le financement s'établit comme suit :

⇒ Financement du SDEF : 35 000,00 €

⇒ Financement de la commune :

- 0,00 € pour la basse tension
- 29 719,80 € TTC pour les télécommunications

Soit au total une participation de 29 719,80 € TTC

Concernant les travaux d'effacement des réseaux Basse Tension et Télécom situés à Kervizin ne sont pas coordonnés à ceux de basse tension en raison de l'absence d'appui commun de réseau de télécommunication.

Le montant de la participation de la commune aux travaux de communication électroniques est désormais calculé sur la base de 100% du montant TTC des travaux.

La participation de la commune qui s'élève à 29 719,80 euros TTC pour les réseaux de télécommunications.

Considérant que les travaux des réseaux de communications électroniques sont réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de la commune et non du SDEF et qu'il y a lieu de réaliser une convention de maîtrise d'ouvrage unique afin de permettre l'intervention du SDEF sur la globalité de l'opération d'enfouissement de réseaux.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- ◆ Accepte le projet de réalisation des travaux d'effacement des réseaux Basse Tension et Télécom à Kervizin.
- ◆ Accepte le plan de financement proposé par Madame le Maire et le versement de la participation communale estimée à 29 719,80 euros,
- ◆ Autorise Madame le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage unique autorisant l'intervention du SDEF et détaillant les modalités financières entre la commune et le SDEF et ses éventuels avenants.

**OBJET : Extension de la bibliothèque : présentation du projet et consultation pour le choix d'un architecte**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la commune de Lampaul-Ploudalmézeau dispose d'un local dédié à la bibliothèque construit en 2001. La bibliothèque est municipale. Les animations et les permanences sont assurées par une équipe de bénévoles. Elle dispose d'un fonds propre de 5 000 ouvrages.

Le local est aujourd'hui trop petit. La fréquentation, en constante augmentation, entraîne une difficulté de gestion du public et les équipements nécessaires pour le rangement des ouvrages occupent progressivement tout l'espace.

Une réflexion est engagée autour d'un projet d'extension en y intégrant les problématiques liées à l'évolution souhaitable des services et lieux mis à la disposition du public. Le Conseil Départemental est associé à cette réflexion. L'équipe en charge du plan de lecture publique départementale a été consultée afin de définir les orientations et valider les différentes étapes de ce projet.

Madame le Maire précise qu'elle souhaite optimiser la démarche en l'appuyant sur les compétences d'un architecte qui pourra apporter son expertise et aider à tirer parti des innovations et des idées en matière d'espaces différenciés et d'ambiances propices à la lecture.

Le projet consiste en la création d'une extension de 40 m<sup>2</sup> de la bibliothèque d'une superficie actuelle de 56 m<sup>2</sup>. Il est projeté un coût de 1 500 € HT/m<sup>2</sup> environ (coût prévisionnel des travaux: 60 000 € HT).

Ce programme est inscrit au Contrat de territoire par l'intermédiaire de Pays d'Iroise Communauté et pourrait bénéficier d'une subvention au titre de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par un vote à main levée, à l'unanimité,**

- approuve le projet d'extension de la bibliothèque tel que présenté
- autorise Madame le Maire à lancer une consultation pour une mission de maîtrise d'œuvre pour cette opération, à procéder au choix de l'architecte et à signer le contrat de maîtrise d'œuvre à intervenir.

\*\*\*\*\*

Annexe à la délibération n° 2019-03-11 du 1<sup>er</sup> avril 2019 "Tarifs 2019 salles communales"  
**TARIFS POUR LES PARTICULIERS**

	<b>Lampaulais</b>	<b>Non Lampaulais</b>
<b>Salle du foyer rural avec cuisine et vaisselle (sans hébergement et sans la grande salle)</b>		
Pour obsèques	Gratuit	53 €
Pour réunion en journée	26 €	81 €
Pour la journée de 9h à 16h	133 €	169 €
Pour la journée de 10h à 20h	163 €	212 €
Pour la soirée (17h à 2h le lendemain)	199 €	387 €
<b>Salle communale seule (sans cuisine, sans vaisselle, sans hébergement)</b>		
Pour obsèques	Gratuit	53 €
Pour réunion en journée	26 €	53 €
Pour la journée de 9h à 16h	107 €	179 €
Pour la journée de 10h à 20h	158 €	260 €
Pour la soirée (17h à 2h le lendemain)	204 €	318 €
<b>Salles communale et du foyer rural avec cuisine et vaisselle sans hébergement (rez de chaussée)</b>		
Pour réunion	41 €	106 €
Pour la journée de 9h à 16h	204 €	351 €
Pour la journée de 10h à 20h	255€	446 €
Pour la soirée (17h à 2h le lendemain)	306 €	583 €
<b>Hébergement du foyer rural avec salle, cuisine et gardiennage (rez de chaussée + chambres aux 2 étages) gardiennage de nuit compris (40 couchages)</b>		
Pour soirée et nuit (en semaine) de 16 h à 9 h	612 €	743 €
Pour une journée +nuit (weekend) ou férié 9 h à 9 h	714 €	881 €
Pour 1 nuit + 2 journées 9 h à 16 h	765 €	1008 €

<b>Salles communale et du foyer rural avec cuisine, hébergement et gardiennage ( rez de chaussée + chambres aux 2 étages) gardiennage de nuit compris (40 couchages)</b>		
Pour soirée et nuit (en semaine)	714 €	955 €
Pour une journée + nuit (weekend)	816 €	1061 €
Pour 1 nuit + 2 journées	1 020 €	1380 €
<b>Salle du club house du stade (à proximité de la plage)</b>		
Pour réunion	26 €	81 €
Pour la journée de 9h à 16h	51 €	106 €
Pour la journée de 10h à 20h	71 €	139 €
Pour la soirée (17h à 2h le lendemain)	112 €	192 €

### TARIFS POUR LES ASSOCIATIONS

	<b>Lampaulaises</b>	<b>Extérieures</b>
<b>Salle du foyer rural avec cuisine et vaisselle (sans hébergement et sans la grande salle)</b>		
Pour réunion	Gratuit	28 €
Pour la journée de 9h à 16h	Gratuit	138 €
Pour la journée de 10h à 20h	Gratuit	212 €
Pour la soirée (17h à 2h le lendemain)	Gratuit	340 €
<b>Salle communale seule (sans cuisine, sans vaisselle, sans hébergement)</b>		
Pour réunion	Gratuit	53 €
Pour la journée de 9h à 16h	Gratuit	86 €
Pour la journée de 10h à 20h	Gratuit	106 €
Pour la soirée (17h à 2h le lendemain)	Gratuit	139 €
<b>Salle communale et salle du foyer rural avec cuisine et vaisselle sans hébergement (rez de chaussée)</b>		
Pour la journée de 9h à 16h	Gratuit	180 €
Pour la journée de 10h à 20h	Gratuit	245 €
Pour la soirée (17h à 2h le lendemain)	Gratuit	371 €
<b>Hébergement du foyer rural avec salle et cuisine sans gardiennage (rez de chaussée + chambres aux 2 étages)</b>		
Par nuit /par personne (tarif séjours éducatifs)	12.25€	13.00 €
<b>Salle du club house du stade en dehors de la saison d'ouverture du camping (à proximité de la plage)</b>		
Pour réunion	Gratuit	Non disponible
Pour la journée de 9h à 16h	Gratuit	81 €
Pour la journée de 10h à 20h	Gratuit	106 €
Pour la soirée (17h à 2h le lendemain)	Gratuit	192€
<b>Salle omnisports</b>		
Mise en place du tapis de protection par le loueur	Gratuit	318 €